

SCEA CHATEAU GRAND-PUY DUCASSE

BP 23 Quai Antoine Ferchaud

33250 PAUILLAC

A

PREFECTURE
DE GIRONDE
20 JUL. 2021
Bureau du Courrier

Mme La Préfète de Gironde
Préfecture de Gironde
2 Esplanade Charles de Gaulle
33000 BORDEAUX

Objet : Demande de dérogation pour la destruction de nids d'hirondelles

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-joint le formulaire CERFA N°13 614*01 en 3 exemplaires relatif à notre demande de dérogation pour la destruction de sites de reproduction d'hirondelles de fenêtres ainsi que ci-dessous une présentation des intentons de notre demande.

Nous restons à votre disposition si vous souhaitez des éléments complémentaires. Espérant une réponse favorable de votre part, je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Anne LE NAOUR

Directrice Exécutive

SPN courrier arrivé le : 22 JUL. 2021			
N°:	Pour suite	Pour info	Copie
Direction SPN			
DAST			
DERM	DGQE		
	DPPERM		
DBEC	DGECS	AD	
	DREP		
DBCEN	DAPMZH		
	DN		

Page 1 sur 7

SCEA CHATEAU GRAND-PUY DUCASSE
RCS Bordeaux : 781 953 955
Château Grand-Puy Ducasse
4 Quai Antoine Ferchaud
BP 23 - 33250 PAUILLAC



DEMANDE DE DÉROGATION POUR LA DESTRUCTION DE NID D'HIRONDELLES

Demande de dérogation pour la destruction de nid d'hirondelles-09072021

CONTEXTE DE LA DEMANDE DE DÉROGATION

Le château Grand-Puy Ducasse est caractérisé par son vignoble particulièrement morcelé : 63 parcelles sur 11 types de sols et trois cépages et un chai aux cuves de grosses capacités ne permettant pas d'optimiser la qualité des raisins récoltés. Le vignoble de Grand-Puy Ducasse est composé de différents types de terroirs dont la qualité diffère d'une parcelle à l'autre.

Le Château Grand-Puy Ducasse a besoin de se doter d'un outil dont les caractéristiques techniques seraient en phase avec le potentiel qualitatif de ses parcelles. Pour cela, le château Grand-Puy Ducasse a besoin :

- ✓ D'une réception de vendange qualitative, qui permette de respecter au mieux l'intégrité de la matière première ;
- ✓ D'un encuvage gravitaire ;
- ✓ D'une cuverie mieux adaptée au parcellaire, de capacité et de forme permettant une meilleure sélection et des extractions mieux ajustées ;
- ✓ D'une régulation thermique permettant le « froid négatif » ;
- ✓ D'un cuvier et des chais d'élevage conformes aux normes de sécurité, et en accord avec nos engagements environnementaux ;
- ✓ D'une zone permettant le stockage des caquettes au froid et la réalisation de micro-vinification et fermentations malo-lactiques en barriques ;
- ✓ D'une maîtrise parfaite de la température et de l'hygrométrie des chais d'élevage (afin de limiter la perte par évaporation) ;
- ✓ D'une extension du bouteiller existant pour limiter les coûts de stockage extérieurs et conserver nos vins dans de meilleures conditions.

Dans le cadre de ce projet, le château doit détruire l'ensemble de ces toitures afin de rehausser les hauteurs de bâtiments et certaines façades doivent être déplacées pour augmenter les espaces de travail.

Un Permis de construire fût déposé le 16/07/2019 puis l'arrêté de permis de construire fût délivré le 27/11/2019. Le démarrage des travaux fût reporté d'un an de mai 2020 à mai 2021 suite à la crise sanitaire.

Le château Grand-Puy Ducasse ne savait pas que les hirondelles étaient une espèce protégée en voie d'extinction et ne connaissait pas la réglementation relative à leur protection jusqu'à l'échange avec la LPO en mai 2021. Nous n'avions ainsi pas pris en compte la présence de ces espèces dans le phasage des travaux.

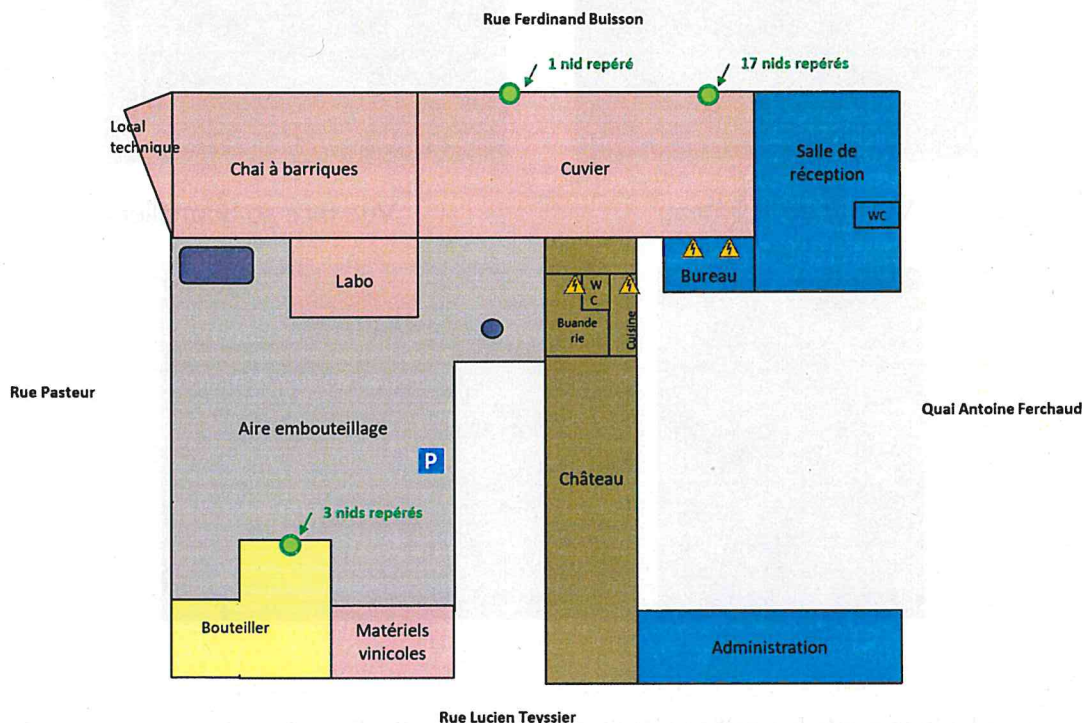
Le 21 mai 2021, lors d'une visite de suivi de la colonie présente sur le château, la LPO a contacté les entreprises présentes sur le chantier pour informer de la présence des hirondelles, expliquer leur caractère protégé. Les entreprises de travaux nous ont immédiatement contacté et nous avons stoppé les travaux.

Le château Grand-Puy Ducasse a alors contacté la LPO pour connaître la réglementation, et mettre en œuvre les mesures nécessaires pour la protection de l'espèce. Un rendez-vous avec la LPO fût fixé avec de trouver une solution permettant la protection de l'espèce mais également la reprise des travaux. Ces derniers ne pouvant être réalisés qu'avec la destruction des nids d'hirondelles d'où notre demande de dérogation.

Cr

Nous avons tout d'abord fait le tour de l'ensemble de nos bâtiments avec la LPO pour faire un inventaire des nids.

Les nids sont positionnés sur le château dans deux zones : une zone Rue Ferdinand Buisson et une zone à l'intérieur de la cour d'exploitation sur le bouteiller.



Vue côté Rue Ferdinand Buisson



Vue côté quai



Vue côté rue



Vue côté cours aire embouteillage



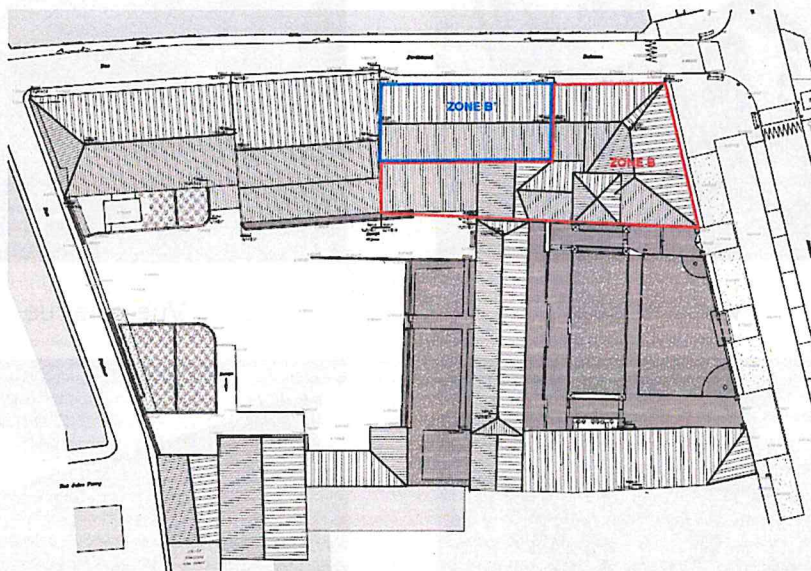
Vue face au château



Vue face au bouteiller



Les travaux planifiés sur le bouteiller n'était prévu qu'à partir d'octobre et ceux prévus côté Rue Ferdinand Buisson devaient débuter sur le bâtiment où les hirondelles nichent en juin 2021. Après échange avec la LPO sur les distances à respecter pour ne pas déranger les hirondelles, nous avons définis une zone (la zone B') sur laquelle plus aucune intervention des entreprises n'était possible jusqu'en octobre 2021.





DEMANDE DE DÉROGATION POUR LA DESTRUCTION DE NID D'HIRONDELLES

Demande de dérogation pour la destruction de nid d'hirondelles-09072021

PLANNING DES TRAVAUX INTÉGRANT LA PRÉSENCE DES HIRONDELLES

Les travaux de réhabilitation du château Grand-Puy Ducasse ont débuté en mai 2021 et doivent se terminer pour septembre 2023.

Suite à l'échange eu avec la LPO, le planning des travaux a été complètement revu afin de protéger les nids d'hirondelles pendant la période de nidification et prévoir leur dépose et la reconstruction de nids sur les périodes adaptés. L'objectif de cette refonte fut qu'il n'y ait plus d'intervention sur les zones de nidification des hirondelles d'avril à septembre et que la destruction des nids soit réalisée quand les hirondelles ont quitté leur habitat.

Le planning proposé est le suivant :

Zone C : Bouteiller

- ✓ **Aucune intervention sur les façades et toitures des bâtiments C jusqu'en octobre 2021 ;**
- ✓ Octobre 2021 : Dépose des nids lors de la destruction mécanique de l'avant toit (avec un tractopelle) ;
- ✓ De octobre 2021 à mars 2022 : Zone C : Destruction de la toiture et du mur, des avant-toits, reconstruction du mur, de la toiture et des avant-toits, couverture ;
- ✓ 21 mars 2022 Zone C : Pose des nids artificiels sur la nouvelle toiture : 3 nichoirs simples ;
- ✓ **D'avril 2022 à octobre 2022 : Arrêt des travaux extérieurs sur la zone C ;**
- ✓ Octobre 2022 : Dépose des nids artificiels ;
- ✓ De octobre 2022 à janvier 2023 : Réalisation des finitions des murs (enduits, taille de pierre), pose des menuiserie, peinture des avant-toits et menuiserie bois.
- ✓ Janvier 2023 : Pose des nids artificiels définitivement.

Zone B' : Rue Ferdinand Buisson

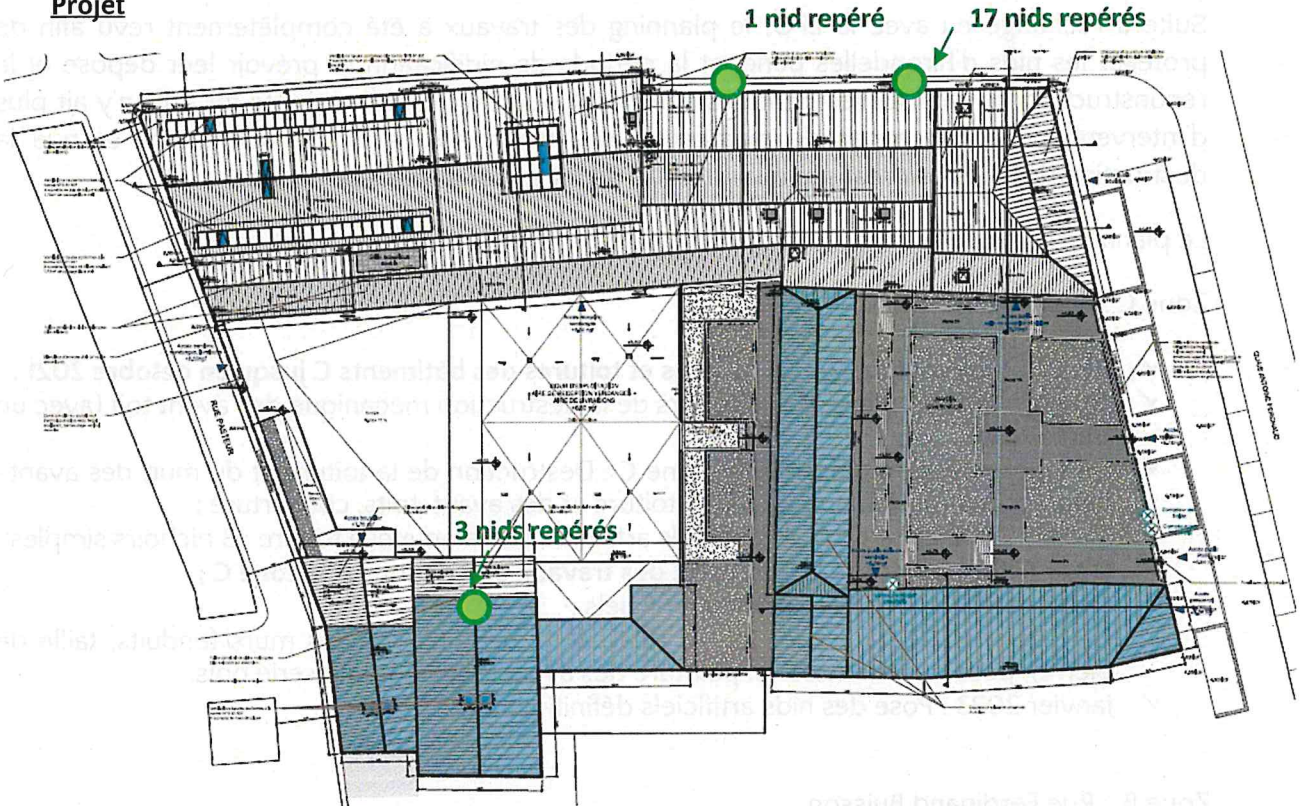
- ✓ **Aucune intervention sur les façades et toitures des bâtiments B' jusqu'en octobre 2021 ;**
- ✓ Octobre 2021 : Dépose des nids lors de la destruction mécanique de l'avant toit (avec un tractopelle)
- ✓ De octobre 2021 à mars 2022 : Zone B' : Destruction de la toiture, des avant-toits, réhausse du mur, reconstruction de la toiture et des avant-toits, couverture ;
- ✓ 15 mars 2022 : Zone B' : Pose des nids artificiels sur la nouvelle toiture : proposition de la LPO 24 nichoirs simples ou 12 nichoirs doubles ;
- ✓ **D'avril 2022 à octobre 2022 : Arrêt des travaux extérieurs sur la zone B' ;**
- ✓ Octobre 2022 : Dépose des nids artificiels ;
- ✓ De octobre 2022 à février 2023 : Réalisation des finitions des murs (enduits, taille de pierre), pose des menuiserie, peinture des avant-toits et menuiserie bois.
- ✓ Février 2023 : Pose des nids artificiels définitivement.

Les travaux sur la zone B' peuvent prendre du retard si jamais des aléas de chantier survenaient. Ainsi si en janvier 2022, le planning était en retard, le château Grand-Puy Ducasse a prévu de construire un avant toit provisoire sur le mur côté Rue Ferdinand Buisson afin de pouvoir poser les nids d'hirondelles et permettre leur nidification tout en finissant les travaux de toiture après coût.

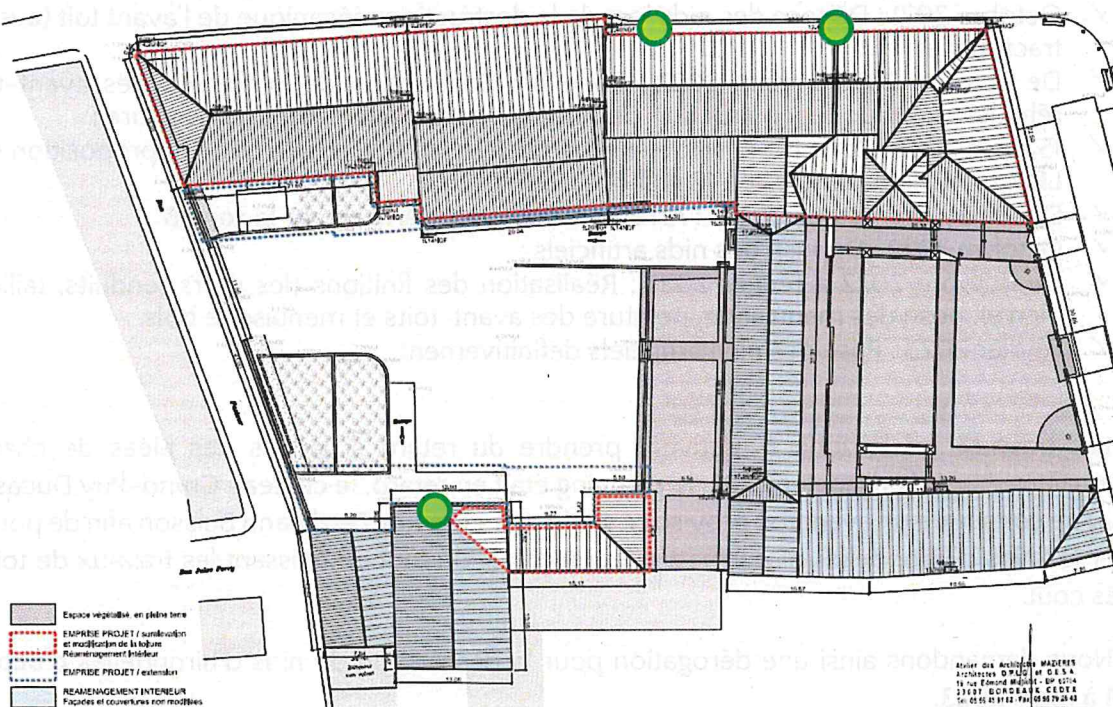
Nous demandons ainsi une dérogation pour la destruction de nids d'hirondelles **d'octobre 2021 à mars 2023.**

Le projet prévoit la reconstruction des bâtiments dans le même style que ceux existants et avec les mêmes matériaux similaires que ceux présent actuellement. Vous trouverez ci-dessous la vue aérienne du bâtiment dans le futur projet ainsi que la vue actuelle.

Projet

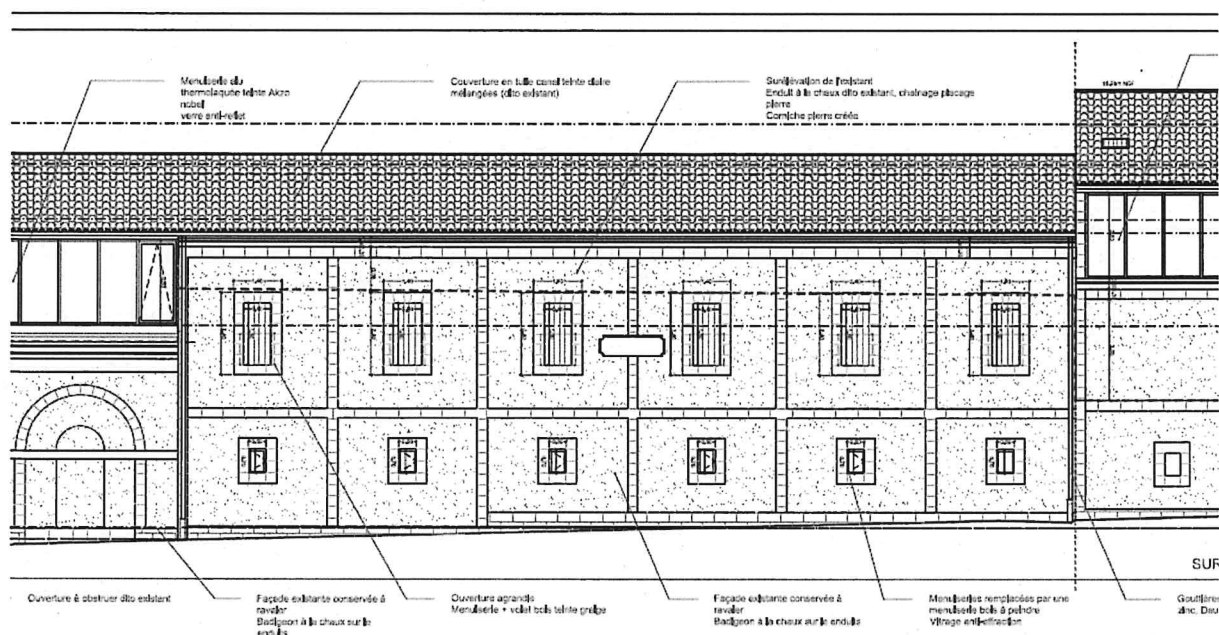


Vue actuelle

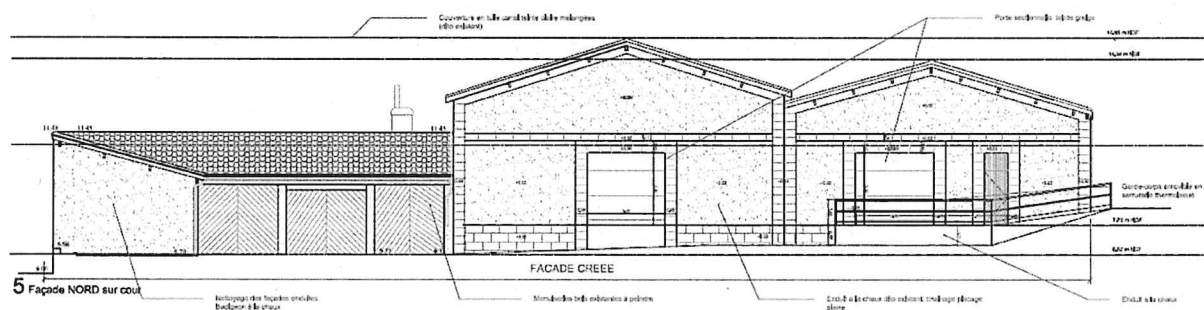


CV

Projet de façade côté Rue Ferdinand Buisson : Zone B'



Projet de façade côté Cours exploitation : zone C : Bouteiller



**DEMANDE DE DÉROGATION
POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION
DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES**

Titre I du livre IV du code de l'environnement

Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom :
ou Dénomination (pour les personnes morales) : SC CHATEAU GRAND-PUY DUCASSE
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : LE NAOUR chêne
Adresse : N° 4 Rue Quai Antoine Ferchaud
Commune PAUILLAC
Code postal 33250
Nature des activités : Producteur de raisins et vinification
Qualification :

B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS

ESPÈCE ANIMALE CONCERNÉE Nom scientifique Nom commun	Description (1)
B1 <u>DELICHON URBICUM</u> <u>Hirondelle de fenêtre</u>	<u>Le site de reproduction concerne par la présente demande est les avant-toits du cuvier (B1) et du bouteiller (C) du château Grand-Puy Ducasse</u>
B2	
B3	
B4	
B5	

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION *

Protection de la faune ou de la flore	☐	Prévention de dommages aux forêts	☐
Sauvetage de spécimens	☐	Prévention de dommages aux eaux	☐
Conservation des habitats	☐	Prévention de dommages à la propriété	☐
Etude écologique	☐	Protection de la santé publique	☐
Etude scientifique autre	☐	Protection de la sécurité publique	☐
Prévention de dommages à l'élevage	☐	Motif d'intérêt public majeur	☐
Prévention de dommages aux pêcheries	☐	Détention en petites quantités	☐
Prévention de dommages aux cultures	☐	Autres	☒

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale :

Le château Grand-Puy Ducasse réalise des travaux de réhabilitation qui ne peuvent être effectués sans la démolition des murs (voir le joint détaillant le projet).

D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION *

Destruction



Préciser :

Altération



Préciser :

Dégradation



Préciser :

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS *

Formation initiale en biologie animale



Préciser :

Formation continue en biologie animale



Préciser :

Autre formation



Préciser :

Le château Grand-Puy-Ducas n'a pas la qualification technique concernant les hirondelles, c'est la LPO qui sera la référent technique

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Préciser la période : Octobre 2021

ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Régions administratives : Nouvelle Aquitaine

Départements : Gironde

Cantons : Pauillac

Communes : Pauillac

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos



Pose de nids artificiels

Mesures de protection réglementaires



Mesures contractuelles de gestion de l'espace



Renforcement des populations de l'espèce



Autres mesures



Préciser :

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Il n'y a pas d'antécédent

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :

Un bilan écrit, accompagné de photos sera réalisé par la LPO

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Pauillac

le 18/07/2021

Votre signature

SC CHATEAU GRAND-PUY-DUCASSE

RCS Bordeaux : 781.953.955

Château Grand-Puy-Ducas

4 Quai Antoine Ferchaud

BP 23 - 33250 PAUILLAC